



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

**Consultation du public relative au projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS.**

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

**Service**

Eau et Biodiversité

**Unité**

Milieux naturels et biodiversité

**Affaire suivie par :**

Jean - Michel BATUT

tél. : 05.65.73.50.95

fax : 05.65.73.51.25

courriel :

jean-

michel.batut@aveyron.gouv.fr

-----  
**Note de présentation**  
-----

**- Contexte réglementaire :**

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

-----  
**- Objet de l'autorisation :**

Expertises scientifiques réalisées par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS et relatives aux projets suivants :

- Suivi parasitaire ( l'ectoparasite *Tracheliastes polycolpus*) des populations de vandoise (*Leuciscus burdigalensis*)

- Projet sur la variabilité phénotypique du vairon commun (*Phoxinus phoxinus*)

- Projet sur l'arasement des chaussées de moulin en partenariat avec le contrat de rivière Viaur-Céor, avec prélèvements génétiques avant travaux sur le Céor à Salmiech sur le vairon.

-----  
**- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron du 18 mai 2016 inclus au 01 juin 2016 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par la station d'Ecologie Expérimentale du CNRS, 2 route du CNRS / 09200 / MOULIS en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.